

QUI A INTÉRÊT À SE FAIRE VACCINER CONTRE LA GRIPPE ?

- Les femmes qui sont enceintes pendant la saison grippale
- Les plus de 65 ans.
- Toute personne à partir de l'âge de 6 mois souffrant de diabète ou d'une autre maladie chronique du cœur, des poumons (asthme sévère ou BPCO), du foie, des reins ou des muscles. Ou des personnes à résistance réduite à cause d'une autre maladie ou d'un traitement.
- Toutes les personnes résidant dans une maison de repos, un établissement psychiatrique ou une structure pour personnes handicapées.
- Toutes les personnes cohabitant avec les personnes à risque susmentionnées ou prenant en charge des enfants de moins de 6 mois.
- Toutes les personnes travaillant dans le secteur des soins de santé;
- En raison de l'épidémie corona, tout le monde à partir de 50 ans.

ENVISAGEZ AUSSI DE VOUS FAIRE VACCINER CONTRE LES PNEUMOCOQUES.

Avez-vous plus de 65 ans ou souffrez-vous d'une maladie chronique? Vous courez plus de risque d'attraper une pneumonie ou une septicémie causées par des pneumocoques, surtout si vous développez la grippe. Demandez à votre médecin s'il est indiqué que vous vous fassiez vacciner contre les pneumocoques. La vaccination contre les pneumocoques n'est pas remboursée mais ne doit pas être renouvelée chaque année. Il se peut que vous puissiez récupérer une partie des coûts via l'assurance maladie complémentaire de votre mutuelle. Demandez une attestation à votre pharmacien à cette fin.

V.U. Dirk Dewolf, Agentschap Zorg en Gezondheid, Koning Albert II-laan 35 bus 33, 1030 Brussel - 2020

QUAND DOIS-JE ME FAIRE VACCINER?

Le mieux est de se faire vacciner entre mi-octobre et mi-décembre. Tant que la grippe n'est pas dans le pays, la vaccination reste utile. Le vaccin vous protège après deux semaines et reste efficace durant un hiver. Il faut donc le renouveler tous les ans.

Toute personne souhaitant se faire vacciner peut le faire à partir de mi-octobre.

COMMENT ME FAIS-JE VACCINER?

Demandez votre vaccin à la pharmacie dès qu'il est disponible. Vous n'avez plus besoin d'une ordonnance de votre médecin pour cela. Consultez votre médecin pour qu'il vous administre le vaccin immédiatement. Ou conservez-le au frigo jusqu'à votre rendez-vous chez le médecin, sinon l'effet de la vaccination ne peut pas être garanti.

Si vous faites partie des personnes pour qui le vaccin est recommandé, il sera en partie remboursé. Le vaccin coûte moins de 5 euros. Beaucoup de mutuelles offrent des réductions supplémentaires. Pour les résidents des maisons de repos ou de certaines autres structures de soins en Flandre, le vaccin est gratuit.

PLUS D'INFOS?

Parlez-en avec votre médecin ou pharmacien ou consultez laatjevaccineren.be

Uit het Nederlands vertaalde folder die ook in het Nederlands te verkrijgen is.

Agentschap Zorg en Gezondheid
Koning Albert II-laan 35 bus 33
1030 Brussel
www.zorg-en-gezondheid.be



FAITES BARRAGE À LA GRIPPE CET HIVER

Faites-vous vacciner et protégez vous-même et vos proches

Testez votre connaissance de la grippe.

VRAI OU FAUX?

“Le vaccin contre la grippe peut me transmettre la grippe.”

FAUX

Le vaccin ne contient pas de particules virales actives. Il ne peut donc causer de maladie. Le vaccin va simplement amener votre corps à produire des anticorps. Cela prend environ deux semaines. Si, au cours de ces deux semaines, vous entrez en contact avec le virus de la grippe, il se peut que vous attrapiez la grippe. Assurez-vous donc de vous faire vacciner à temps!

“La grippe n'est pas contagieuse.”

FAUX

La grippe est une maladie très contagieuse. Toute personne qui entre en contact avec quelqu'un qui a la grippe a 20 à 50% de chance de l'attraper. La grippe se transmet notamment via la toux et l'éternuement, mais aussi au contact de surfaces contaminées par le virus.

“Le vaccin contre la grippe a des effets secondaires.”

VRAI

Il arrive qu'une douleur, un peu de rougeur ou un léger gonflement se manifeste à l'endroit de la piqûre. Cela passe au bout de quelques jours. Des maux de tête et de la fièvre peuvent survenir. Les réactions allergiques sont rares. Les personnes allergiques au blanc d'oeuf de poulet sont avisées de consulter leur médecin préalablement à une éventuelle vaccination.

“Le vaccin contre la grippe reste efficace toute la vie.”

FAUX

Le vaccin contre la grippe doit être renouvelé chaque année, car les formes du virus peuvent varier. Le vaccin est adapté aux formes du virus que l'on s'attend le plus à rencontrer durant une saison donnée. En outre, la plupart du temps, la protection n'a plus d'effet au-delà de 6 mois à un an. Donc, même si vous avez eu la grippe l'année passée, vous n'êtes pas pour autant protégé cette année.

“Je n'ai jamais eu la grippe et je ne l'aurai jamais.”

FAUX

Chaque année, en moyenne une personne sur dix attrape la grippe. Il est vrai que certaines personnes n'attrapent rarement la grippe, mais ne dites jamais « jamais ». Voilà pourquoi il est judicieux de se faire vacciner contre la grippe chaque année.

Chaque année, l'hiver amène un inconvénient incontournable: la grippe. Une personne sur dix en moyenne attrape la grippe. La plupart d'entre elles se rétablissent d'elles-mêmes après quelques jours mais chez d'autres la grippe peut avoir des conséquences graves. Chaque année, il y a aussi des centaines de personnes qui meurent de la maladie.

La vaccination est le meilleur moyen d'éviter la grippe et surtout de se prémunir contre ses effets. Vacciné, vous avez beaucoup moins de risque d'avoir la grippe. Et si vous deviez l'attraper tout de même, grâce au vaccin vous seriez moins malade et le risque de complications comme une pneumonie est beaucoup moindre.

EXTRA IMPORTANT EN TEMPS DE CORONA

Étant donné que la grippe coïncidera avec une incidence toujours importante du coronavirus, la vaccination contre la grippe, et pour d'ailleurs, la vaccination contre les pneumocoques, est plus que jamais importante. Car si un nouveau pic de Covid-19 coïncide avec l'épidémie annuelle de la grippe, on risque de surcharger les hôpitaux et le personnel soignant. Si vous vous faites vacciner, vous évitez de devoir consulter votre généraliste ou d'être hospitalisé avec des complications causées par la grippe. Alors, faites-vous vacciner. Ainsi vous protégez vous-même et le personnel soignant. Et vous n'occuperez pas de lit d'hôpital susceptible d'être mis à disposition d'un patient atteint du coronavirus.

